

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

CCAS 202609/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mille vingt-six le 28 septembre à 18 heures 00 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 18 septembre 2026 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ROBIN, ANNIC, MENARD, MORVAN, CHALLIOL, FRESLON, ROPARS,

ABSENTS ET EXCUSES :

M BERGEOT, M FOSSE, Mme VINCENT

Madame Ann ANNIC a été élue secrétaire de séance.

ORGANISATION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION AU REPAS DES ÂÎNÉS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-5

Vu la décision de la municipalité d'entretenir un lien de solidarité et de convivialité envers les administrés les plus âgés de la commune

Considérant l'organisation traditionnelle du repas annuel offert aux aînés de la commune

Considérant la nécessité de fixer l'âge d'éligibilité et les conditions de participation (tarif pour les accompagnants/conjoints de moins de l'âge requis)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité

DÉCIDE :

1. Bénéficiaires et gratuité :

Le repas des aînés est offert gratuitement aux habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 66 ans en 2026, (né(e)s avant le 01/01/1960)

Cet âge sera relevé d'un an, chaque année jusqu'à atteindre 70 ans en 2030

2. Participation financière pour les accompagnants de moins de 66 ans ou habitants hors commune :

Pour les conjoints ou accompagnants n'ayant pas l'âge requis fixé ci-dessus, ou ne résidant pas sur la commune une participation financière forfaitaire fixée à 25 € est instaurée.

Les membres bénévoles du CCAS, de l'équipe municipale et de l'organisation participant au repas sont exonérés.

3. Crédits budgétaires :

Les dépenses afférentes à cette manifestation (dépenses alimentaires, animation, décorations...) seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2026, au compte 6232

Pour copie conforme,

Le président,
Franck BRETEAU



La secrétaire,
Ann ANNIC